

**COMMISSION CONSULTATIVE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES  
PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**ET LES RAPPORTS DES DELEGATAIRES VEOLIA, LYONNAISE DES EAUX, SAUR**  
*Production et distribution d'eau potable*

## **1. Production et distribution d'eau potable**

La commission rappelle que l'eau distribuée est potable, de bonne qualité et conforme à la réglementation (contrôles effectués par l'ARS agence régionale de la santé qui s'appuie sur un laboratoire indépendant).

**Pour l'année 2013, la commission tient à souligner l'attention qu'elle porte au sujet du suivi de la recherche sur l'impact sur la santé des « substances émergentes »** et de leurs potentiels effets « cocktails ». Les effets de ces substances sur la santé sont encore assez peu connus et font naître des inquiétudes. A ce sujet, la commission note que des études au niveau national sont en cours à l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et sera intéressée par ses conclusions le moment venu.

**Concernant la consommation d'eau des bouches de lavage**, la commission note que les études ont été finalisées comme prévu et que cette consommation a été arrêtée à 2 millions m<sup>3</sup>.

**La commission tient également à souligner l'attention qu'elle porte au rendement du réseau**, et au fait qu'il devra atteindre 85% dès 2016 dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, ce qui représente une échéance très rapide (sachant que, tenant compte du recalage du forfait nettoyage, il a diminué en 2013).

Enfin, la commission exprime son inquiétude par rapport au sujet des accumulations de graviers sur le champ captant de Crépieux-Charmy (appelés atterrissements) et espère qu'une solution durable pourra être trouvée à ce problème.

Concernant les comptes-rendus des délégataires, la commission n'a pas de remarque particulière à formuler cette année.

## **2. Assainissement**

**Pour l'année 2013, la commission tient à souligner l'excellente performance du système d'assainissement du Grand Lyon** (stations et réseaux), à mettre en regard avec le fait que le service public d'assainissement est l'un des moins chers de France pour les usagers. La commission note également que les dix stations d'épurations du Grand Lyon sont conformes en performance en 2013 (contre six en 2012).

**Concernant l'assainissement non collectif**, la commission note que 10% des installations contrôlées sont dans l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité pour cause de risque de pollution de l'environnement.

**Concernant la thématique des déversoirs d'orages**, la commission note que la réglementation risque d'évoluer prochainement et restera attentive à ce point.

**Enfin, concernant les pollutions radioactives des eaux usées**, la commission note que les mesures ont été arrêtées suite à cinq années de mesures stables et en-dessous des seuils de dangerosité. Cependant, la commission invite le Grand Lyon à rester attentif à ce sujet et à procéder à de nouvelles mesures de façon ponctuelle.